

**COMPTE RENDU DE LA 21<sup>ème</sup> SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 Avril 2010**

Le 2 Avril 2010 sur convocation régulière du Maire en date du 26 mars 2010, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

Monsieur BOURQUIN Daniel	pouvoir à Monsieur BERTHON Gérard
Monsieur CANKAYA Ergin	pouvoir à Madame DESLOGES Annette
Madame CHEVAL Aline	pouvoir à Madame JACQUEMAIN Sylvie
Madame DUBAIL Rolande	pouvoir à Monsieur GAIFFE Régis
Mademoiselle GLEJZER Annie	pouvoir à Monsieur DALON Olivier
Monsieur GRARADJI Maurade	pouvoir à Madame DAMIS Nadia
Monsieur GUILLEMET Jean-Louis	pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul
Madame HEMMER Marie-Odile	pouvoir à Madame COUR Françoise
Madame PEREIRA Sandrine	pouvoir à Madame DE MELO Antoinette
Madame SASSATELLI Hélène	pouvoir à Madame LAZAAL Zahia
Madame DAVIAS Maryse	pouvoir à Monsieur GRILLON Robert
Monsieur CUGNEZ Jean-Pierre	

Absent : M. COURVOISIER Pascal

**Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, Monsieur GAIFFE Régis est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

- propose d'ajouter à l'ordre du jour deux rapports supplémentaires :
  - subventions 2010 aux associations
  - marchés hebdomadaires des dimanche et mercredi matin – Fixation des tarifs

**I – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009**

Madame COUR :

- propose au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 afin de les inscrire au budget primitif 2010

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2009	98 043,00
EXCEDENT DE RESULTATS ANTERIEURS REPORTES 2008	196 363,91

<b><u>RESULTAT A AFFECTER</u></b>	<b>294 406,91</b>
-----------------------------------	-------------------

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT**

SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT 2009	<b>62 446,52</b>
SOLDE DES RESTES A REALISER (DEFICIT)	-93 170,00
	<hr/>
BESOIN DE FINANCEMENT	-30 723,48

**COUVERTURE OBLIGATOIRE DU BESOIN R 1068 INVESTISSEMENT 30 723,48**

**REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 263 683,43**

Cette reprise de résultat est conforme aux compte du percepteur.

Monsieur le Maire :

- rappelle que le budget a été bouclé l'année dernière avec 400 000 € de dotations de l'Etat en moins, les élus et les services ont réussi à tenir le budget et à générer de l'excédent.
- remercie le travail fait les conseillers municipaux, les adjoints et les services qui ont cherché tout au long de l'année à faire des économies, à ne dépenser que ce qui était strictement obligatoire. Au bout du compte on génère 98 000 € d'excédent. Pourquoi fallait-il agir de cette manière. Cette année, cela a été vu lors du débat d'orientations budgétaires, les élus savaient qu'ils allaient à nouveau engager cette année avec les 400 000 € en moins de l'année dernière + 350 000 € en moins pour cette année, le budget est bouclé avec 750 000 € de moins qu'en 2008, ce qui est considérable.
- Félicite les services, la directrice financière et son équipe, le directeur des services techniques et le directeur général des services pour ce travail considérable. Même si le budget est bouclé de manière difficile, il est quand même possible grâce à cet excédent. En attendant cette année 2011 qui devrait être meilleure, bravo pour cette gestion rigoureuse du budget de la commune.

Vote : unanimité.

## **II – Taux d'imposition 2010**

Madame COUR :

- propose de fixer les taux des trois taxes directes locales 2010 comme suit :

Taxe d'habitation	11,01%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,12%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,35%

Monsieur le Maire :

- souligne que les taux sont inchangés, c'est la politique des élus de la majorité depuis de très nombreuses années et cela continuera. Si un jour il est possible de les baisser, les élus ne manqueront pas de le faire.

.../...

Monsieur GRILLON :

- reconnaît que les finances sont serrées pour la commune, l'opposition ne baisserait pas considérablement ces taux mais, symboliquement de 0,1 %, pour être conforme à leur volonté de les baisser. L'opposition est consciente que compte tenu des baisses, l'année dernière elle avait voté le budget pour être solidaire avec l'ensemble des conseillers afin de faire cette lettre au Ministère du Budget qui n'a pas donné satisfaction. Cette année, n'est pas dans le même contexte, l'opposition tient à affirmer sa volonté de baisser légèrement dans le symbole pour dire que la commune doit s'inscrire dans la moyenne des communes de l'agglomération où elle n'est pas bien placée. Donc l'opposition prend cette position car il n'y a pas d'enjeu d'essayer de trouver un arrangement avec le Ministère du Budget qui n'a pas eu lieu l'an dernier.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il n'y a pas eu d'arrangement l'année dernière et qu'il n'y en aura pas cette année. Ca serait paradoxal qu'au moment où on demande à l'Etat et à la CAPM, d'exprimer leur solidarité, la ville baisse les taux d'imposition.
- a bien noté que l'opposition proposait une baisse des taux de 0,1 %.
- Souligne que si ces 0,1 % conduisent l'opposition à voter contre le budget, c'est dommage.

Vote : 25 pour et 2 contre

**III – Budget Primitif 2010**Madame COUR :

- soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif 2010 arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. Crédits de fonctionnement	4 335 400,00	4 071 716,57
. R 002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)		263 683,43
	<hr/>	<hr/>
Total section de fonctionnement	4 335 400,00	4 335 400,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. Crédits d'investissement	2 466 040,00	2 496 763,48
. Reste à réaliser de l'exercice précédent	310 570,00	217 400,00
. R 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Excédent)		62 446,52
	<hr/>	<hr/>
Total section d'investissement	2 776 610,00	2 776 610,00

**TOTAL DU BUDGET** **7 112 010,00**    **7 112 010,00**    .../...

Monsieur le Maire :

- fait remarquer le faible taux d'endettement de la commune. L'annuité d'emprunt est de l'ordre de 150 000 €, ce qui est faible sur un budget de plus de 7 millions. Grand-Charmont est certainement l'une des villes les moins endettées du Pays de Montbéliard.

Monsieur GRILLON :

- souligne que cela donne de l'autofinancement.

Monsieur le Maire :

- précise que cela permet de pouvoir aujourd'hui investir. Tout le monde ne comprend pas qu'on puisse avoir à la fois un budget de fonctionnement serré et un budget d'investissement qui laisse des marges de manœuvre, parce qu'en réalité les recettes d'investissement de la ville sont constituées essentiellement par l'emprunt. Heureusement que la ville est dans cette situation, imaginez qu'elle ait les mêmes difficultés en investissement et qu'elle ait un endettement bien supérieur, la commune serait complètement paralysée.
- précise que la ligne de trésorerie a été mobilisée deux mois en 2009 et pas du tout les années précédentes. Cette ligne de trésorerie est toujours votée, après à charge des services de gérer les dépenses et les recettes de telle manière à ne pas la mobiliser et la directrice financière y arrive fort bien.

Monsieur CONTEJEAN :

- souligne que la dette et les emprunts ont baissé de près de 20 % et ceci est un pari sur l'avenir.

Monsieur le Maire :

- précise que cela permet de faire les investissements cette année. L'objectif en début de mandat précédent, est de ne jamais dépasser l'endettement qu'il y avait à l'époque. En agissant de cette manière, en dehors de la situation particulière que vit la ville en 2009 et 2010, comme nos recettes devraient continuer à augmenter, notre endettement baissera mécaniquement.

Vote : 25 pour et 2 abstentions

**IV – Ouverture d'une ligne de trésorerie**Madame COUR :

- Comme chaque année l'assemblée municipale est sollicitée pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Cette ligne est reconduite annuellement et il conviendrait de la renouveler en 2010 pour un montant mobilisable inchangé de 350 000 €.

Après consultation des banques locales : Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel et Crédit Agricole, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

.../...

Montant mobilisable	350 000 €
Durée	1 an
Taux	T4M
+ marge de 0.70 point	
Frais de dossier	350 €

(A noter, le T4M du mois de février 2010 s'élève à 0.33464 %, à titre de comparaison l'Euribor 3 mois du mois de février 2010 s'élève à 0.66142 %).

En 2008, la ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée, pas plus qu'en 2007. Elle l'a été un peu plus de deux mois début 2009, dans l'attente de subventions de l'Etat liées à l'opération ANRU de renouvellement urbain du quartier des Fougères.

Vote : unanimité

## **V – Tarif 2010 des locations de salles**

Madame COUR :

- propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs des locations applicables aux diverses salles communales à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 (majoration d'environ 5% aux arrondis près) :

### **TARIFS APPLIQUES 2009**

### **Proposition 2010 (+ 5%)**

#### **Salle polyvalente**

##### Grande salle – hall

- société extérieure lucratif	<b>1 265</b>	<b>1 332</b>
- société locale lucratif	<b>210</b>	<b>221</b>
- société extérieure non lucratif	<b>1 013</b>	<b>1 066</b>
- société locale non lucratif	<b>gratuit</b>	
- particulier extérieur lucratif	<b>1 387</b>	<b>1 460</b>
- particulier local lucratif	<b>744</b>	<b>783</b>
- particulier extérieur non lucratif	<b>1 010</b>	<b>1 063</b>
- particulier local non lucratif	<b>412</b>	<b>434</b>

##### Hall

- société extérieure lucratif	<b>634</b>	<b>667</b>
- société locale lucratif	<b>83</b>	<b>87</b>
- société extérieure non lucratif	<b>456</b>	<b>480</b>
- société locale non lucratif	<b>gratuit</b>	
- particulier extérieur lucratif	<b>634</b>	<b>667</b>
- particulier local lucratif	<b>359</b>	<b>378</b>
- particulier extérieur non lucratif	<b>508</b>	<b>535</b>
- particulier local non lucratif	<b>143</b>	<b>151</b>
- apéritif personnes extérieures	<b>129</b>	<b>136</b>

.../...

**SALLE DU CLSH**Pour particuliers locaux :

- une salle restauration et cuisine	<b>129</b>	<b>136</b>
- deux salles + cuisine	<b>182</b>	<b>192</b>

Pour particuliers hors commune

- une salle restauration et cuisine	<b>579</b>	<b>609</b>
- salle polyvalente	<b>579</b>	<b>609</b>
- deux salles + cuisine	<b>739</b>	<b>778</b>

Pour société locale à but lucratif

- une salle et cuisine	<b>76</b>	<b>80</b>
- deux salles et cuisine	<b>129</b>	<b>136</b>

Pour société locale à but non lucratif **gratuit**Pour société hors commune non lucratif

- une salle restauration et cuisine	<b>739</b>	<b>778</b>
- deux salles et cuisine	<b>971</b>	<b>1 022</b>

Location d'une seule journée	<b>118</b>	<b>124</b>
------------------------------	------------	------------

**BATIMENTS DU FORT-LACHAUX**

- local		<b>76</b>	<b>80</b>
- extérieur	<b>181</b>	<b>191</b>	

**SUPPLEMENT CHAUFFAGE (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)**

- CLSH	<b>39</b>	<b>41</b>
- salle polyvalente	<b>20</b>	<b>21</b>

**DEPASSEMENT HORAIRE FERMETURE SALLE POLYVALENTE**

109 € de l'heure

115 € de l'heure

Monsieur GRILLON :

- remarque qu'une augmentation de 5 % est annoncée. En regardant un peu les arrondis, constate un écart, ce qui fait que la hausse varie de 4,82 à 5,59 %. Cela fait deux années de suite que la ville vote des hausses assez importantes. Le Maire a dit que la commune avait les tarifs les plus faibles de l'agglomération et l'augmentation est de 5,59 % pour certains, cela commence à être élevé. Au bout de quelques années, on verra que la hausse a été assez importante.

Monsieur le Maire :

- souligne que les élus aurait pu s'aligner sur un certain nombre de villes et augmenter les tarifs d'un seul coup. Le choix a été fait d'augmenter de manière progressive mais régulière. C'est aussi une responsabilité de gestion, le coût de l'énergie a augmenté, les salaires, les frais de nettoyage, d'entretien, etc, il faut bien tenir compte de cette réalité-là.

.../...

Monsieur GAUTHIER :

- souligne que ces tarifs restent encore les moins chers du Pays de Montbéliard.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il a été décidé de rattraper le retard, mais il est bien évident qu'une augmentation de 5 % n'aura pas lieu tous les ans, mais il faut essayer d'ajuster les tarifs au même niveau des autres communes.

Vote : 25 pour et 2 abstentions

## **VI – Fermeture d'un poste titulaire à temps plein – ouverture d'un poste contractuel à mi-temps**

Monsieur le Maire :

- informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la loi supprime les limites de cumul si certaines conditions sont remplies (article 88 de la loi 2008-1330 du 17 décembre 2010).

Le départ à la retraite d'un agent affecté pour une large part aux tâches d'urbanisme réglementaires ne peut, pour des raisons budgétaires, être compensé intégralement par l'embauche d'un personnel à temps plein. Cependant la charge de travail du personnel restant en place, dont une partie est à temps partiel, ne permet pas de prendre en charge la totalité des tâches assumées jusqu'à présent par l'agent faisant valoir ses droits à la retraite. Par ailleurs, la technicité très spécifique que suppose l'accomplissement des tâches relatives à l'urbanisme réglementaire nécessite une expérience professionnelle avérée.

En conséquence il est proposé de recruter pour un mi-temps l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite ainsi que la loi l'autorise maintenant.

Cette solution permet de faire face à la charge de travail avec le niveau de technicité requis tout en permettant à notre collectivité une économie sur les charges de personnel.

- propose de fermer un poste d'agent de maîtrise principal à temps plein et d'ouvrir un poste de contractuel à mi temps.
- propose donc de modifier comme suit le tableau du personnel :
  - Fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal
  - Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal contractuel à mi-temps

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010.

Vote : unanimité

.../...

## VII – Subventions aux associations

### Madame DAMIS :

- soumet à votre examen les propositions de subventions pour l'année 2010, pour les associations suivantes :

NOMS ASSOCIATIONS	Montants versés en 2009	Montants proposés en 2010
Agence Urbanisme	10 000 €	2 000 €
Amicale des anciens sapeurs pompiers	200 €	150 €
Anciens combattants	200 €	300 €
AOE	171 100 €	158 400 €
Association Club de Judo	500 €	400 €
Association Croqueurs de pommes	50 €	50 €
Association Culturelle de Grand-Charmont	22 000 €	18 000 €
Association du personnel communal	18 000 €	18 000 €
Collèges	3 500 €	2 500 €
Comité de jumelage	1 700 €	500 €
Comité des fêtes de jardiniers	150 €	50 €
DDEN	40 €	40 €
Divers	0 €	3 020 €
Ecole de musique	14 000 €	11 600 €
Ecoles coopératives scolaires	12 800 €	10 000 €
Envie-DEFI - Arbre de Noël 2010	50 €	50 €
Football club	4 900 €	4 500 €
FSGT (Fédération Sportive Gymnique Travail)	70 €	50 €
Habitants Grand-Charmont village	150 €	100 €
Le Filon	250 €	250 €
Les Grillons (amicale 3ème Age)	300 €	500 €
Maison des loisirs du Giboulon	300 €	250 €
Pétanque des Fougères	600 €	300 €
Prévention routière	40 €	40 €
SAPAD-PEP 25	0 €	100 €
Société d'Histoire Naturelle	50 €	50 €
TRAME	74 750 €	30 000 €
UNICEF	100 €	100 €
UNICEF secours Haïti	0 €	200 €

### Monsieur GRILLON :

- demande à quoi correspond la ligne « divers »

### Monsieur le Maire :

- précise que c'est une provision pour faire face à d'éventuels imprévus en cours d'année et quelques associations n'ont pas encore répondu à la demande de subvention.

Vote : unanimité.

.../...

## **VIII – Marchés hebdomadaires des dimanche et mercredi matin – Fixation des tarifs**

### Monsieur GAIFFE :

- informe que dans le cadre de la redynamisation du commerce local, deux initiatives ont été initiées par la municipalité.

Il s'agit d'une part de la création de l'association charmontaise d'animation commerciale dont le but est de valoriser et de promouvoir le commerce et les services de proximité par la mise en place d'opérations d'animation et de communication à l'échelle de la ville et de ses différents quartiers et d'autre part l'organisation de deux marchés hebdomadaires :

- l'un, le dimanche matin de 8 h à 12 h au centre ville, rue des Prés, près du magasin Huit à 8, lui-même ouvert à cet horaire
- l'autre, le mercredi matin de 8 h à 12 h au centre commercial des Fougères.

Afin de faciliter l'accès à ces marchés aux producteurs locaux et ainsi contribuer à l'émergence et au développement de filières courtes s'appuyant sur l'agriculture périurbaine, la ville installera des stands (3 m x 3 m) et des étals à montage rapide et les repliera à l'issue des marchés.

Ainsi des petits producteurs, non équipés pour la vente en plein air et disposant de peu de temps pour écouler leur production en direct pourront trouver des conditions très favorables à leur installation. Par ailleurs, l'esthétique très soignée et colorée des stands sera un important facteur d'attractivité.

Afin de ne pas altérer cette image, les déballages ne seront autorisés que :

- pour les seuls commerçants ou producteurs préalablement agréés par la ville
- dans les stands fournis par la ville sauf pour les véhicules spécialisés (véhicules frigorifiques notamment) qui seront admis sur les marchés.
- propose de mettre en place un tarif d'accueil afin d'assurer la promotion et la réussite de ces initiatives au prix de :
  - 6 € pour un stand fourni par la ville de 3 ml d'étal
  - 1,50 € par mètre linéaire pour les véhicules spécialisés (véhicules frigorifiques, véhicules rôtisserie, etc...)

Ces tarifs pourront être réévalués par le conseil municipal en fonction des succès enregistrés.

Un règlement des marchés sera proposé au conseil municipal après quelques semaines d'expérience afin d'en préciser les modalités de fonctionnement et d'éviter les litiges.

### Monsieur GRILLON :

- demande la date de lancement de ces marchés et si des contacts ont été pris avec des commerçants.

.../...

Monsieur GAIFFE :

- précise que le 1<sup>er</sup> marché sera lancé le 18 avril, et qu'actuellement 8 commerçants ont manifesté leur intérêt.

Monsieur GRILLON :

- demande si ce sont des commerçants « filière courte » ou s'ils sont déjà bien établis.

Monsieur GAIFFE :

- précise que c'est un mélange et que l'offre est complémentaire de l'offre charmontaise. Des commerçants charmontais ont d'ailleurs réservés des stands.

Madame DE MELO :

- demande si cela ne va pas faire concurrence au 8 à Huit qui se trouve à côté.

Monsieur le Maire :

- précise que cela fera un peu de concurrence pour le 8 à Huit, mais que le gérant est heureux de voir le marché arriver car les gens qui ne trouveront pas ce qu'ils cherchent sur le marché, se rendront dans son magasin.

Vote : unanimité

**IX - Questions diverses**

Monsieur GRILLON

- rappelle avoir fait part d'un courrier du Président de Réséda lors d'un précédent conseil municipal et demande où en est ce dossier.

Monsieur le Maire :

- informe que ce dossier a été transmis à l'avocat de la ville qui est en relation avec l'avocat de Réséda.

Séance levée à 20 h 30.